

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 12 décembre 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LES RESSOURCES NATURELLES

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ DES PROVINCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Le projet de résolution proposant le rapatriement de la constitution assorti d'une formule d'amendement et le programme énergétique national ont suscité et continuent de susciter de la méfiance au Canada au point où l'on s'interroge de plus en plus au sujet des valeurs qu'offre la Confédération. Cette méfiance est en grande partie attribuable au fait qu'on a laissé entendre à maintes reprises que le droit de propriété des provinces à l'égard des ressources était en jeu. Pour atténuer ces méfiances, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le Parlement, grâce à une initiative appropriée de la Chambre, réaffirme que les ressources naturelles qui se trouvent dans les limites des provinces demeureront leur propriété et en outre que le texte définitif de l'adresse à Sa Majesté sur le rapatriement de la constitution renferme une disposition affirmant que le droit de propriété d'une province à l'égard de ses ressources naturelles existantes ne sera ni supprimé ni tronqué sans le consentement clair et net de la province concernée.

**Mme le Président:** Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### L'AGRICULTURE

LES MESURES ÉCONOMIQUES EN VUE D'AIDER LES AGRICULTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Arnold Malone (Crowfoot):** Madame le Président, la valeur marchande du grain s'est située à la limite la plus basse chacun des neuf derniers jours, ce qui a entraîné une baisse du prix du grain de 25 p. 100; le prix des bovins d'engraissement sur pied a baissé de \$10 les cent livres; le prix des machines aratoires risque d'augmenter de 20 p. 100 au cours des 12 prochains mois; et les intérêts applicables aux prêts agricoles se situent maintenant entre 17 et 25 p. 100. Je propose donc, avec l'appui du député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que le gouvernement fédéral élabore des stratégies économiques en vue d'aider immédiatement les agriculteurs canadiens, de façon à assurer leur survie et des approvisionnements suffisants de denrées alimentaires pour tous les Canadiens.

**Mme le Président:** Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA RÉPARTITION DES VOTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité. Étant donné que la Chambre a procédé à 38 votes jusqu'à présent en 1980 sous le régime libéral, et compte tenu des déclarations erronées et trompeuses auxquelles se sont livrés les députés conservateurs concernant ces votes, il faudrait que les chiffres suivants servent de point de référence pour l'établissement de la vérité à l'avenir: les tories ont voté 14 fois du même côté que les néo-démocrates; les néo-démocrates ont voté sept fois du même côté que les libéraux; les tories ont par contre voté 16 fois du même côté que les libéraux.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Le NPD sent dans quel sens s'exerce la pression de l'opinion publique.

**M. Fulton:** Étant donné que les conservateurs votent du même côté que les libéraux deux fois plus souvent que les néo-démocrates, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Qu'aujourd'hui soit proclamé partout au Canada comme étant le jour du bonnet blanc et du blanc bonnet compte tenu des dangers auxquels s'exposent Joe et sa bande si l'opinion publique canadienne s'aperçoit qu'ils marchent à l'unisson et se comportent comme cul et chemise avec Pierre.

**Mme le Président:** Je ne vois pas ce qu'il y a d'urgent et de pressant dans cette motion.

\* \* \*

### LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

ON BLÂME LE NPD D'AVOIR TROMPÉ LA POPULATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le 12 décembre 1979, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) présenta une motion qui provoqua la chute du gouvernement Clark. Dans cette motion, il accusait le gouvernement Clark de ne rien faire pour enrayer la hausse des taux d'intérêt alors que la coalition des néo-démocrates et libéraux faisait en fait partie d'un comité regroupant des représentants de tous les partis dans le but d'essayer de trouver une solution à ce problème. Le 11 décembre 1980, le député de Broadview-Greenwood et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ont présenté une motion pratiquement analogue. Aussi, je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):